
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 29 juin 2020 à 19 h
tenue en en conformité avec le décret 2020-029**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications
Mme Line Perrotte, chef de division – ressources humaines
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat
Mme Julie Bessette, lieutenant, représentante du PDQ 39

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA20 10 151

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 juin 2020, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 juin 2020, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'information :

- État de situation de la COVID-19;
 - Remerciements à tous les organismes impliqués dans la lutte contre la COVID-19 et pour l'aide apportée;
 - Déconfinement et reprise des activités;
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de Ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Erreur de publication dans le Guide de Montréal-Nord pour la Fête du Québec et la Fête du Canada.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de Ville – district Marie-Clara

Point d'information :

- Remerciements pour le don de M. Stéphane Pierre Corneille pour l'achat de matériel médical et au rappeur Loud également pour un don pour des organismes de la communauté.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'information :

- Relance économique et plan de relance;
 - Campagne de la CDEC de Montréal-Nord, système d'achat de coupons pour favoriser l'achat dans les commerces locaux.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de Ville – district Marie-Clara

Point d'information :

- Voie active et sécuritaire sur le boul. Gouin pour piétons et cyclistes, circuits et sens unique, – projet pilote temporaire pour l'été
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de Ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- La ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, a annoncé un appui financier de plus d'un demi-million de dollars pour soutenir 14 projets d'organismes communautaires. À Montréal-Nord trois organismes pourrons en bénéficier.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'information :

- Dépôt de la déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre;
 - Nomination du maire suppléant, M. Abdelhaq Sari;
 - Mise en candidature au Prix hommage Bénévolat-Québec 2020 de la société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clara

Point d'information :

- Souligne le soutien des bénévoles dans le cadre de la mise en candidature au Prix hommage Bénévolat-Québec 2020 de la société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de Ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Hommage à Kent Nagano pour le programme La musique aux enfants à Montréal-Nord.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de Ville – district Marie-Clara

Point d'information :

- Remerciements à Kent Nagano pour le programme La musique aux enfants à Montréal-Nord;
 - Infonord spécial à venir par la poste – informations au niveau de la COVID-19, sur les organismes, actions, installations ouvertes et fermées.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'information :

- Remerciements à l'équipe des communications pour l'Infonord spécial COVID-19.
-

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

- Remerciements à Kent Nagano pour le programme La musique aux enfants à Montréal-Nord;
 - Saluer l'engagement des parents, professeurs et jeunes pour la fin des classes en temps de COVID-19;
 - Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre –demande de revoir la décision de carter à la bibliothèque Henri-Bourassa;
 - Salue le CPM, rapports sur les consultations sur le racisme et comment ce sera appliqué à Montréal-Nord;
 - Quand recommencera l'enquête sur les allégations des cols bleus.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 26.

M. André Dufresne

-Demande de fermeture de l'entrée du Tim Horton sur le boulevard St-Vital, cette demande aura 1 an - démarches qui ont été faites afin d'explorer cette requête citoyenne;

-Bollards du boulevard St-Vital étaient pour être modifiés – à quel moment aura lieu la modification.

M. Réal Demers JR. et Mme Francine Côté

-Projet de poussettes sur Gouin Est - mise à jour et savoir quand le tout sera complété.

Mme Renée Dagenais

-Quand le boulevard Gouin va être en fonction en sens unique entre Ste-Gertrude et Lacordaire ou plus entre le boul. Langelier.

Mme Imelda Facchin Bisinella Bicinella

-Balayage de la rue Léopold-Pouliot et Plaza Léopold-Pouliot n'est pas respecté – suivi.

M. Pasquale Acocella

-Veut consulter le Plan d'aménagement du site de la rue Dijon – rassemblement entre Hurteau et Rolland;

-Avoir de l'info et la possibilité de donner son avis sur l'aménagement - comment pouvons-nous avoir accès à l'info et participer.

Mme Diane Cacchione

-Boul. Gouin sera sens unique vers l'est éventuellement - à partir de quelle rue.

Mme Nathalie Faral

-Problèmes de circulation sur le boul. Gouin dont vitesse, nombre de voiture et manque de civisme – mesures à prendre par l'arrondissement.

Mme Maria

-Piste cyclable sur le boul. Gouin - quand les poteaux et les lignes sur la chaussée seront mis en place.

M. Denis Miron

-Problèmes de bruits et pollution sur l'avenue Hébert entre Majeau et Industriel – garages automobiles à l'arrière des résidence avec des horaires de travail 7 jours sur 7 souvent jusqu'à 22h même le dimanche avec de l'outillage très bruyant en plus de la poussière.

Mme Guéatana Collela

-Problèmes de circulation, vitesse, consommation d'alcool et de drogue près d'Albert Brosseau et Éthier - réunion avec l'arrondissement pour trouver des solutions.

Dépôt d'une pétition.

Mme Elsa Blais

-Subvention pour des couches lavables

Fin de la période de questions du public à 19 h 50.

CA20 10 152

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mai 2020, à 8 h 45 et le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er juin 2020, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mai 2020, à 8 h 45 et le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2020, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA20 10 153

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 mai 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1207161006

CA20 10 154

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juin 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1207161007

CA20 10 155

Déposer et adopter le plan de relance économique et commercial de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé et adopté le plan de relance économique et commercial de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1207408003

CA20 10 156

Approuver le retrait du statut de reconnaissance de l'organisme Mener autrement à partir du 29 juin 2020.

Mme Renée-Chantal Belinga demande le vote pour cette résolution. Elle explique les raisons de cette demande.

La mairesse Mme Christine Black ainsi que les conseillers Mme Chantal Rossi, M. Jean Marc Poirier et M. Abdelhaq Sari votent en faveur de l'adoption de la résolution.

La conseillère Mme Renée-Chantal Belinga vote contre l'adoption de la résolution.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit retiré le statut de reconnaissance de l'organisme Mener autrement inc., à titre de partenaire de mission partagée de l'arrondissement de Montréal-Nord, à partir du 29 juin 2020.

Adopté à la majorité des voix.

12.02 1204233001

CA20 10 157

Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 528 038,78 \$, taxes incluses, un contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc-école Jules-Verne et autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 583 038,78 \$.

Appel d'offres 1071 / 1 soumission

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les terrassements Multi-Paysages Inc., seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 528 038,78 \$, taxes incluses, un contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc-école Jules-Verne;

QUE soit autorisée une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, pour les contingences ;

QUE soit autorisée une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour les incidences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 583 038,78 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208544006

CA20 10 158

Adjuger à Les Entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 400 729,73 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres dans des saillies de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 13 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 433 729,73 \$.

Appel d'offres 20-17895 / 3 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 400 729,73 \$, taxes incluses, le contrat 20-17895 pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres dans des saillies de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, pour les contingences ;

QUE soit autorisée une dépense de 13 000 \$, taxes incluses, pour les incidences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 433 729,73 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208544005

CA20 10 159

Adjuger à Les Constructions A.S. Filiatreault Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 192 008,25 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection partielle de la toiture de la Mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 34 561,49 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 5 173,88 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 231 743,61 \$.

Appel d'offres 1072 / 4 soumissionnaires

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Constructions A.S. Filiatreault Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 192 008,25 \$, taxes incluses, le contrat 1072 pour des travaux de réfection partielle de la toiture de la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit autorisée une dépense de 34 561,49 \$ taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 5 173,88 \$ taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 231 743,61 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1207387001

CA20 10 160

Approuver l'addenda à intervenir au contrat de services pour l'organisation des camps de jour à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir et accorder un montant supplémentaire maximal de 63 000 \$.

(Mme Chantal Rossi déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvé l'addenda à intervenir au contrat de services pour l'organisation des camps de jour à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir;

QUE soit accordé un montant supplémentaire maximal de 63 000 \$, selon les inscriptions pour les camps de jour pour l'été 2020 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1201689001

CA20 10 161

Approuver le renouvellement du bail entre la Ville de Montréal, arrondissement Montréal-Nord et 9056-4253 Québec Inc., pour la location d'un entrepôt situé au 10385, avenue Balzac, à Montréal-Nord pour la période du 1 juillet 2020 au 30 juin 2021 et autoriser une dépense de 50 938,56 \$, taxes incluses.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvée l'option de prolongation du projet de bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et 9056-4253 Québec Inc., pour la location d'un entrepôt situé au 10385 avenue Balzac, à Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, avec une option de renouvellement d'une année;

QUE soit approuvée une dépense de 50 938,56 \$ \$, taxes incluses;

QUE soit autorisé le directeur des travaux publics à signer le bail;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1194111003

CA20 10 162

Octroyer à Groupe ABS, pour un montant de 18 040,73 \$, taxes incluses, un contrat de services pour l'évaluation environnementale des sols dans le cadre du réaménagement du Campus Pie-IX à l'arrondissement et autoriser un transfert de 18 040,73 \$ du fond de réserve.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé à Groupe ABS, pour un montant de 18 040,73 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour l'évaluation environnementale des sols dans le cadre du réaménagement du Campus Pie-IX à l'arrondissement Montréal-Nord;

QUE soit autorisé un transfert de 18 040,73 \$ du fond de réserve;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208544004

CA20 10 163

Approuver la convention complémentaire intervenue avec le centre de service scolaire de la Pointe-de-L'Île afin de déterminer les responsabilités respectives dans le cadre de la tenue des camps de jour dans le contexte de pandémie de la COVID-19.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée la convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires (Annexe 1) qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation) afin de déterminer les responsabilités respectives dans le cadre de la tenue des camps de jour dans le contexte de la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1181280016

CA20 10 164

Accorder une contribution financière totale de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans financé par l'Entente administrative 2018-2021 conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour la reconduction de son projet *Escouade radioactive* soutenu par le biais du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1194988006

CA20 10 165

Accorder une contribution financière maximale de 29 400 \$, à l'organisme Coopérative de solidarité Multisports, pour l'organisation des camps de jour pour l'été 2020 du 6 juillet au 14 août 2020 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière maximale de 29 400 \$ à l'organisme Coopérative de solidarité Multisports, pour l'organisation des camps de jour pour l'été 2020 du 6 juillet au 14 août 2020;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1201689002

CA20 10 166

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ remboursable à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour l'implantation d'un programme de soutien aux commerçants pour la construction de terrasses à l'été 2020 dans le cadre du Projet revitalisation des artères commerciales et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ remboursable à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour l'implantation d'un programme de soutien aux commerçants pour la construction de terrasses à l'été 2020 pour les rues de Charleroi, Fleury et Monselet dans le cadre du Projet revitalisation des artères commerciale;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1207408002

CA20 10 167

Résilier deux contrats et conventions de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Montréal-Nord durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 et recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat, le montant total de l'aide financière accordée s'élève à 3 042 \$.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient résiliés les contrats de services suivants et octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Montréal-Nord pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 :

QUE soit accordée une contribution financière de 542 \$ à Mohsen El Gharbi - Omi Mouna;

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ à Steve Strongman - Steve Strongman;

QUE soit recommandé au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1205190005

CA20 10 168

Approuver l'addenda modifiant la convention intervenue avec la Coop de solidarité Éconord, pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes et autoriser la modification du mandat 8 et l'annulation du mandat 10 et approuver la diminution de la contribution financière à 87 000 \$ au lieu de 91 000 \$.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée l'addenda modifiant la convention intervenue avec la Coop de solidarité Éconord, pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets en modifiant le mandat 8 et en annulant le mandat 10, pour l'année 2020;

QUE soit approuvée la diminution de la contribution financière au montant de 87 000 \$ au lieu de 91 000 \$;

QUE soit autorisé le Directeur des Travaux publics à signer l'addenda ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1193602014

CA20 10 169

Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents !", au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés les 14 projets d'addenda aux conventions triennales adoptées par la résolution CA20 10 042 par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 2 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1204988001

CA20 10 170

Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: à Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet « Pairs aidants », à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », à Nos jeunes à coeur pour le projet « Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball » et à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord pour la coordination de la TCJMN.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés les quatre projets d'addenda aux conventions triennales adoptées par la résolution CA20 10 043 par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 2 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1204988003

CA20 10 171

Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans » et à la Fondation de la Visite pour le projet « Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés les deux projets d'addenda aux conventions triennales adoptées par la résolution CA20 10 045 par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 2 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1204988002

CA20 10 172

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1207606012

CA20 10 173

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207606011

CA20 10 174

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2019 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 3 567 400 \$

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit affecté le surplus de gestion pour l'année 2019 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 3 567 400 \$, conformément à la « Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019 », soit :

- 79 500 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de « Santé et sécurité au travail »;
- 22 832 \$ à la réserve pour les imprévus;
- 644 324 \$ au budget 2020 pour le programme de soutien pour les immeubles et sites de cours de service;
- 36 151 \$ au budget 2020 pour la « Politique de l'enfant »;
- 2 660 \$ au budget 2020 pour le « Quartier Intégré »;
- 2 781 933 \$ au surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1207606010

CA20 10 175

Autoriser une dépense supplémentaire de 9 346 \$, taxes incluses, à Jardin Dion inc., dans le cadre du contrat 19-17619 pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres à l'entrée Langelier/Henri-Bourassa.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 9 346 \$, taxes incluses, à Jardin Dion inc., dans le cadre du contrat 19-17619 pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres à l'entrée Langelier/Henri-Bourassa;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1198177007

CA20 10 176

Offrir en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, que l'arrondissement de Montréal-Nord prenne en charge la conception, l'installation et le maintien de corridors sanitaires sur différentes rues du RAAV (Fleury, côté sud, de Lausanne à Cobourg, Monselet, côté nord, de Laurentides à Cobourg, Amiens, côté nord, de Hébert à l'est de Pie IX, Charleroi, côté sud, de Drapeau à Éthier et Charleroi, côté nord, de L'Archevêque à Bellevois).

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception, l'installation et le maintien de corridors sanitaires sur différentes rues du RAAV (Fleury, côté sud, de Lausanne à Cobourg, Monselet, côté nord, de Laurentides à Cobourg, Amiens, côté nord, de Hébert à Pie IX, Charleroi, côté sud, de Éthier à Drapeau et Charleroi, côté nord, de L'Archevêque à Bellevois).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1204609001

CA20 10 177

Autoriser une demande de subvention au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques / Volet 1 - Étude de préféabilité d'un projet de restauration ou de création, dans le cadre du projet de réhabilitation des berges au parc Aimé-Léonard.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une demande de subvention au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques / Volet 1 – Étude de préféabilité d'un projet de restauration ou de création, dans le cadre du projet de réhabilitation des berges au parc Aimé-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1208544007

CA20 10 178

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement de zonage R.R.1562.055 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre l'usage « restaurant » dans la zone C19-434., autoriser le remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autoriser les adaptations nécessaires à la procédure référendaire exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement de zonage R.R.1562.055 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre l'usage « restaurant » dans la zone C19-434.

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.055 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre l'usage « restaurant » dans la zone C19-434.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.055 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre l'usage « restaurant » dans la zone C19-434;

QUE soit autorisé le remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

QUE soient autorisées les adaptations nécessaires à la procédure référendaire exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

ET QU'une consultation écrite soit tenue conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1207040005

CA20 10 179

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement de zonage R.R.1562.056 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562, autoriser le remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autoriser les adaptations nécessaires à la procédure référendaire exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement de zonage R.R.1562.056 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage R.R.1562.

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.056 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 concernant diverses dispositions réglementaires (omnibus).

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.056 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 concernant diverses dispositions réglementaires (omnibus);

QUE soit autorisé le remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

QUE soient autorisées les adaptations nécessaires à la procédure référendaire exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

ET QU'une consultation écrite soit tenue conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1205995004

CA20 10 180

Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter la résolution PP-016-1 afin de modifier, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-016 afin d'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1205995001

CA20 10 181

Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter la résolution PP-016-1 afin de modifier, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-016 afin d'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-016-1 afin de modifier la résolution PP-016 en abrogeant certaines dispositions relatives à l'affichage, soit:

- déroger à l'article 170.2, du Règlement de zonage R.R.1562;
- déroger à l'article 170.10, paragraphe 1, sous paragraphe 1, sous alinéa 1 du Règlement de zonage R.R.1562;
- déroger à l'article 170.10, paragraphe 5 du Règlement de zonage R.R. 1562.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1205995001

CA20 10 182

Statuer sur diverses recommandations du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 3 juin 2020, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient refusées les demandes suivantes :

- Permettre le stationnement de nuit du côté sud du boulevard Industriel;
- Permettre un stationnement PMR aux abords du 11142, avenue Armand-Lavergne.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1207177015

CA20 10 183

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, neuf cases de stationnement au lieu de dix, une allée de circulation d'une largeur de 5,38 m au lieu de 7,1 m et la localisation d'une sortie d'air en marge latérale pour le 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020;

QUE soient permis, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, neuf cases de stationnement au lieu de dix, une allée de circulation d'une largeur de 5,38 m au lieu de 7,1 m et la localisation d'une sortie d'air en marge latérale conformément aux plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 27 février 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 551 et 2 210 164 du cadastre du Québec, soit le 4800, boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1197040014

CA20 10 184

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre deux cases de stationnement intérieur au lieu de trois et une profondeur de stationnement de 5,25 m au lieu de 5,5 m pour le 4030, rue Emery, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2020-033.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une dimension de case de stationnement de 2,4 m par 5,25 m au lieu de 2,4 m par 5,5 m ainsi que deux cases de stationnement au lieu de 3;

QUE cette dérogation soit conforme aux plans d'aménagement intérieur préparé par Antoine Doray, propriétaire, datés du 4 février 2020 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 970 du cadastre du Québec, soit le 4030, rue Émery.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1207161003

CA20 10 185

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge avant de 4,44 m au lieu de 4,5 m pour le 12355, avenue Hurteau, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2020-033.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant de 4,44 m au lieu de au lieu de 4,5 m;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation préparé par Seifeddine Riahi, arpenteur-géomètre pour la firme Groupe SR Arpenteur—géomètres Inc., daté du 24 janvier 2020 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 667 646 du cadastre du Québec, soit le 12355, avenue Hurteau.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1207161002

CA20 10 186

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir ne permettre aucune case de stationnement au lieu de cinq cases pour le 4251, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, zéro case de stationnement au lieu de cinq cases;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 318 du cadastre du Québec, soit le 4251, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1205995003

CA20 10 187

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 1,3 m au lieu de 1,5 m et une marge latérale de 2,2 m au lieu de 2,28 m pour le 3475, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge de recul avant de 1,3 m au lieu de 1,5 m;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge de recul latérale de 2,2 m au lieu de 2,28 m;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation préparé par Martin Gagnon, arpenteur géomètre pour la firme Martin Gagnon Inc., daté du 7 mai 2012 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 174 720 du cadastre du Québec, soit le 3475, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1208303001

CA20 10 188

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 4,56 m au lieu de 4,59 m pour le 11235, avenue Plaza, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant de 4,56 m au lieu 4,59 m;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation préparé par Fabien Chereau, arpenteur géomètre pour le Groupe Civitas Inc., daté du 6 septembre 2019 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 413 788 du cadastre du Québec, soit le 11235, avenue Plaza.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1208303002

CA20 10 189

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale de 0 m au lieu de 3 m et un taux d'implantation de 87% au lieu de 70% pour le 10442, avenue Bellevois, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale de 0 m au lieu de 3 m;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un taux d'implantation de 87% au lieu de 70%;

QUE cette dérogation soit conforme aux plans d'architecture préparés par Felice Vaccaro, architecte, datés du 30 mai 2020 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1845 384 du cadastre du Québec, soit le 10442, avenue Bellevois.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1207161008

CA20 10 190

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale de 1,85 m au lieu de 1,98 m pour le 12625, avenue Lanthier, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale de 1,85 m au lieu de 1,98 m;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation préparé par Seifeddine Riahi, arpenteuse-géomètre pour le Groupe SR Arpenteur-géomètres Inc., daté du 14 janvier 2020 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 096 330 du cadastre du Québec, soit le 12625, avenue Lanthier.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1207161005

CA20 10 191

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre diverses dérogations à l'affichage pour le 3530, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020;

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, quatre enseignes principales au lieu de deux, une superficie d'enseigne directionnelle de 1,46 m² (E1 — E7) et 3,67 m² (E3) au lieu de 0,5 m² et l'empiètement d'une enseigne (E1) sur le domaine public ;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation d'enseigne préparé par Steve Cloutier, arpenteur-géomètre (minute 1890), daté du 5 février 2020 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les enseignes en bénéficiant ne puissent être reconstruites qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, si elles ont perdu au moins la moitié de leur valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée au lot 4 924 704, soit le bâtiment situé au 3530, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1207177017

CA20 10 192

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'implantation d'une enseigne à 2,04 m du trottoir au lieu de 3,1 m pour le 3520, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 12 au 26 juin 2020;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'implantation d'une enseigne à 2,04 m du trottoir au lieu d'a 3,1 m ;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation d'enseigne préparé par Steve Cloutier, arpenteur-géomètre (minute 1890), daté du 5 février 2020 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'enseigne en bénéficiant ne puisse être reconstruite qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée au bâtiment situé au 3520, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1207177018

CA20 10 193

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'installation de trois enseignes principales sur le bâtiment situé au 3530, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'ajout de trois enseignes sur le bâtiment institutionnel situé au 3530, boulevard Gouin, tel que présenté aux plans de signalétique préparés par ARIUM, datés du 26 mars 2020 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

-à la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation dans les 6 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

-à l'obtention des dérogations mineures nécessaires à la conformité du projet;

-au dépôt d'une demande d'occupation du domaine public pour l'enseigne E1.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 4 924 704 du cadastre du Québec soit le 3530, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1207177016

CA20 10 194

Nommer Mme Natalia Mungiu à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 4 juillet 2020 avec une période d'essai de huit semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Natalia Mungiu, matricule 100081611, à titre de secrétaire d'unité administrative (emploi 791930, poste 52392), groupe de traitement 12-006E, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 4 juillet 2020 avec une période d'essai de huit semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1201926001

CA20 10 195

Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2020.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1207987003

CA20 10 196

Déposer l'avis de la Table paix sécurité urbaine concernant l'encadrement du cannabis.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé l'avis de la Table paix sécurité urbaine concernant l'encadrement du cannabis.

Adopté à l'unanimité.

61.01

CA20 10 197

Proposer et appuyer le dépôt de la déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit proposé et appuyé le dépôt de la déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre.

Adopté à l'unanimité.

61.02

Mme Christine Black
maire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2020.